

PRESENTATION

PARCOURS ASSISTANT DE VIE AUX FAMILLES



Devis gratuit sur demande

Lieu principal : 4 avenue Antoine Véra – 06100 NICE
(Ou lieux à proximité selon les besoins)

Horaires prévisionnels : 9H00 à 12H30 – 13H15 à 16h45



Accessibilité

Bus 57 ou 8 + arrêt bus : Saint Sylvestre/Las planas

Tram : Comte de Falicon

Deux espaces dédiés à la formation sur site

1 appartement
pédagogique
équipé

1 salle de réunion
équipée

L'ADVF permet d'apporter, une assistance aux personnes en situation de vulnérabilité qui ne sont pas toujours en capacité d'assumer seules les actes essentiels et ordinaires de la vie quotidienne (tâches domestiques, courses, préparation des repas, aide à la toilette...).

❖ Pré-requis



Salariés en poste justifiant une expérience dans l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité.

Aucun diplôme n'est exigé, mais :

- Il est indispensable de maîtriser la langue française (lecture, écriture et expression orale).
- Une bonne condition physique est également recommandée pour assurer les déplacements, les tâches ménagères et les aides corporelles.

❖ Modalités



Présentiel

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Études de cas
- Mises en situation professionnelles
- Ateliers pratiques (appartement pédagogique)
- Analyse de pratiques/ retours d'expériences

❖ Formateurs intervenants



La formation est animée par une équipe de formateurs expérimentés, issus du secteur de l'aide et de l'accompagnement à domicile. Leur expertise professionnelle permet de transmettre des savoirs et des compétences directement en lien avec les réalités du terrain.

Afin de favoriser l'acquisition des compétences, les formateurs s'appuient sur une pédagogie active et participative intégrant des approches de ludopédagogie : études de cas, mises en situation professionnelles, jeux pédagogiques, travaux en sous-groupes, quiz, échanges de pratiques et analyses de situations concrètes. Ces méthodes favorisent l'implication des stagiaires, l'apprentissage progressif et le développement des compétences professionnelles.

Selon les thématiques abordées, un médecin intervient également afin d'apporter son expertise sur les aspects médicaux et de santé en lien avec les objectifs de la formation.

❖ Descriptif de la formation



L'ensemble de ces modules (3 au total) permet d'accéder au titre professionnel d'Assistant De Vie aux Familles.



Niveau : 3 - RNCP 37715

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37715>

- CCPI- Entretenir le logement et le linge d'un particulier
- CCP2- Accompagner la personne dans ses activités essentielles du quotidien et dans ses projets
- CCP3- Assurer le relai du parent dans la garde de l'enfant à domicile

❖ **Durée :** définit selon les parcours (à minima 200h00)



Cours et émargement sur la plateforme DIGIFORMA.

❖ Accessibilité des personnes en situation de handicap



Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être engagé pour faciliter leur parcours.

L'organisme de formation veille à rendre la formation et les épreuves accessibles aux personnes en situation de handicap, conformément aux exigences réglementaires en vigueur. Toute situation de handicap peut faire l'objet d'une étude individualisée afin d'identifier les besoins spécifiques du candidat et de mettre en place, lorsque cela est possible, des aménagements adaptés.

Ces aménagements peuvent notamment concerner les conditions de déroulement des épreuves, avec la possibilité de bénéficier d'un **temps supplémentaire (tiers temps)** ou de toute autre adaptation nécessaire à la compensation du handicap.

Le candidat est invité à signaler ses besoins dès son inscription afin de permettre l'organisation des mesures adaptées avec les interlocuteurs compétents.

❖ Suivi des absences



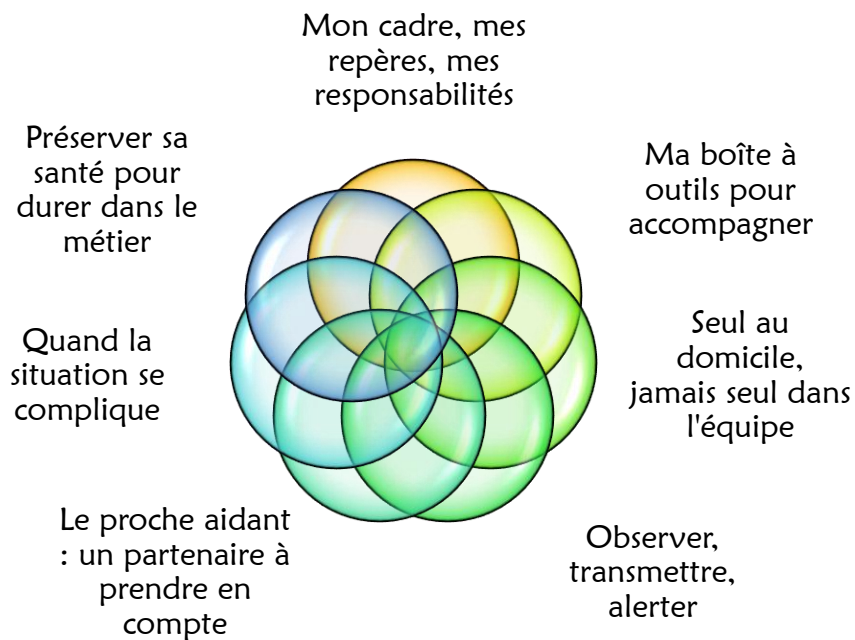
Toute absence doit être justifiée auprès de votre référent (Employeur, Responsable de secteur, Assistant de secteur, Chef de service...) et du centre de formation.

Un(e) formateur/trice référent(e) est désigné(e) à chaque parcours afin de faciliter toute communication. Son nom est transmis lors de l'ouverture du parcours.

RÉPARTITION GLOBALE DU PARCOURS

Composantes
CCP 1 – Entretenir le logement et le linge d'un particulier Je maîtrise mon intervention au domicile
CCP 2 – Accompagner la personne dans ses activités essentielles du quotidien et dans ses projets J'accompagne la personne au quotidien
CCP 3 – Assurer le relai du parent dans la garde de l'enfant à domicile J'accompagne l'enfant et je relaie le parent
Formation Sauveteur Secouriste du Travail (14h00)
Activité pédagogique à l'extérieur Découvrir l'environnement professionnel et faire le lien entre formation et réalité du terrain.
Accompagnement à la rédaction du Dossier Professionnel Être accompagné dans la construction et la rédaction du dossier.
Objectif certification Mise en situation pratique et simulation du passage devant le jury.
PASSAGE EXAMEN DEVANT JURY – date à définir

La progression de l'apprenant tout au long de la formation



CCP1
Entretien du logement et le linge d'un particulier



« Je maîtrise mon intervention au domicile »

 Compétences attendues :

1. Établir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier
2. Entretien du logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés
3. Entretien du linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés

 Thématiques abordées

- Organisation de l'intervention au domicile et gestion du temps ;
- Identification et priorisation des tâches ;
- Repérage de sa zone d'autonomie et de ses responsabilités dans l'intervention ;
- Techniques professionnelles d'entretien du logement ;
- Utilisation adaptée des produits et des équipements ;
- Prévention des risques domestiques et chimiques ;
- Entretien écoresponsable ;
- Entretien du linge ;
- Utilisation et entretien des équipements ;
- Adaptation de l'intervention aux habitudes et aux besoins de la personne ;
- Respect du cadre d'intervention et des limites de son rôle ;
- Repérage et remontée des informations utiles au cours de l'intervention ;
- Communication avec les interlocuteurs concernés dans le cadre de l'intervention ;
- Réalisation d'une intervention complète.

CCP 2

Accompagner la personne dans ses activités essentielles du quotidien et dans ses projets



« J'accompagne la personne au quotidien »

 Compétences attendues :

1. Établir une relation professionnelle avec la personne accompagnée et son entourage
2. Prévenir les risques, mettre en place un relai et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement
3. Aider la personne dans la réalisation de ses projets et à maintenir un lien social
4. Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer
5. Aider la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas
6. Adapter son intervention à la personne en situation de handicap

 Thématiques abordées

- Cadre réglementaire de l'intervention à domicile et droits des personnes accompagnées ;
- Respect de la dignité, de l'intimité, des choix et de l'autonomie de la personne ;
- Limites d'intervention de l'ADVF et identification de sa zone de responsabilité ;
- Politiques sociales, dispositifs d'accompagnement et acteurs mobilisables ;
- Place et rôle du proche aidant dans l'accompagnement ;
- Travail en équipe, partenariat et coordination ;
- Accompagnement de la personne dans les actes essentiels et ordinaires de la vie quotidienne ;
- Aide à la toilette, à l'habillage et à la mobilité ;
- Utilisation des matériels et aides techniques ;
- Observation, communication et remontée des informations utiles ;
- Repérage des fragilités, prévention des risques et situations nécessitant une alerte ou un relais ;
- Les situations complexes à domicile : de l'observation à l'observation ;
- Accompagnement de la personne dans ses projets et participation à son inclusion ;
- Adaptation de l'intervention aux capacités, aux besoins et aux choix de la personne ;
- Accompagnement lors des courses, de la préparation et de la prise des repas ;
- Adaptation de l'intervention à la personne en situation de handicap ;
- Accompagnement des situations de fin de vie et du deuil ;
- Prévention de l'épuisement professionnel.

CCP 3

Assurer le relai du parent dans la garde de l'enfant à domicile



« *J'accompagne l'enfant et je relaie le parent* »

 Compétences attendues :

1. Définir avec le parent le cadre de l'intervention auprès de l'enfant
2. Prévenir les risques et assurer la sécurité de l'enfant
3. Accompagner l'enfant dans ses activités et ses apprentissages de base, dans sa socialisation et lors de ses activités

 Thématiques abordées

- Définition avec le parent du cadre de l'intervention et prise en compte des consignes ;
- Communication avec les parents et transmissions ;
- Développement de l'enfant et prise en compte de ses besoins fondamentaux ;
- Accompagnement de l'enfant dans les actes de la vie quotidienne ;
- Hygiène et soins du quotidien ;
- Changes et gestes techniques attendus ;
- Alimentation de l'enfant ;
- Activités d'éveil et accompagnement éducatif ;
- Socialisation et accompagnement des apprentissages de base ;
- Sécurisation de l'environnement de l'enfant ;
- Prévention des risques ;
- Adaptation de l'accompagnement aux besoins et aux capacités de l'enfant ;
- Accompagnement des enfants présentant des besoins spécifiques ou une situation de handicap.

❖ SST ou APS ASD — 14 heures / 2 jours

La validation de la compétence « **Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement** » est conditionnée à la présentation d'un certificat « Acteur Prévention Secours du secteur de l'Aide et du Soins à Domicile » (APS-ASD) ou d'un certificat « Sauveteur Secouriste du Travail » (SST) en cours de validité.

Il est intégré au parcours dès le début de la formation.

Le certificat en cours de validité est donc nécessaire dans le cadre des conditions de présentation et de validation du TP ADVF.



❖ Activité pédagogique à l'extérieur

Objectif : Découvrir l'environnement professionnel et faire le lien entre formation et réalité du terrain.

Elle constitue une journée d'ouverture et de professionnalisation permettant aux apprenants de :

- Découvrir un environnement professionnel ;
- Observer des pratiques et des organisations ;
- Comprendre la complémentarité des acteurs ;
- Faire le lien entre les apprentissages et la réalité professionnelle ;
- Se projeter dans leur future identité professionnelle.

Cette journée permet également de donner du sens aux apprentissages et de mieux comprendre l'environnement dans lequel l'ADVF intervient.

❖ Accompagnement à la rédaction du Dossier Professionnel

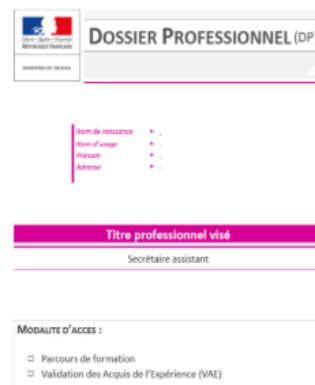
Une journée est consacrée à la rédaction du Dossier Professionnel.

❖ Construire son dossier

- Comprendre les attendus du dossier ;
- Identifier les expériences professionnelles pertinentes ;
- Choisir les situations à présenter ;
- Structurer les écrits ;
- Commencer la rédaction.

❖ Rédiger et finaliser

- Poursuivre la rédaction ;
- Relire et améliorer les productions ;
- Vérifier la cohérence des situations présentées ;
- Finaliser le dossier.



The image shows a screenshot of the 'DOSSIER PROFESSIONNEL (DP)' form. It includes fields for 'Nom de naissance', 'Nom d'usage', 'Prénoms', and 'Adresse'. Below these is a section for 'Titre professionnel visé' with the example 'Secrétaire assistant'. At the bottom, there is a 'MODALITE D'ACCES' section with checkboxes for 'Parcours de formation' and 'Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)'.

❖ **Accompagnement social**

Un accompagnement personnalisé de 8h00 modulable est prévu pour accompagner l'apprenant tout au long de la formation, selon ses besoins.

Calendrier **Présentiel obligatoire**

Le planning sera transmis le jour de l'inscription à l'apprenant. Il peut être donné lors de la rédaction du devis, quelques semaines avant l'ouverture officielle d'un parcours ADVF.

Le jour J : Examen



L'examen est organisé devant un **jury composé de professionnels du secteur**. Il permet de vérifier que le candidat maîtrise les compétences attendues pour exercer le métier d'Assistant de Vie aux Familles. Au-delà des gestes techniques, il apprécie également la capacité du candidat à adopter une posture professionnelle, à communiquer, à analyser une situation, à adapter son intervention et à respecter les règles de sécurité, d'hygiène et de bientraitance.

Première partie

1. Mise en situation professionnelle – 01 h 15 min

Le candidat tire au sort un sujet.

Ce sujet contient les informations nécessaires pour réaliser une première intervention au domicile d'une personne.

L'épreuve se déroule en trois étapes :

- **Pendant 5 minutes** : le candidat prend connaissance du sujet.
- **Pendant 60 minutes** : le candidat réalise l'intervention auprès de la personne.
- **Pendant 10 minutes** : le candidat explique et commente son intervention auprès du jury.

Le jury évalue la capacité du candidat à organiser son intervention, à prendre en compte les besoins de la personne et à adopter une attitude professionnelle adaptée.

2. Entretien technique – 00 h 50 min

L'entretien technique se déroule à la suite de la mise en situation professionnelle.

Il comprend deux parties :

▪ **Première partie – 25 minutes**

Le jury questionne le candidat sur les connaissances nécessaires pour adapter son intervention auprès d'une personne en situation de handicap.

▪ **Deuxième partie – 25 minutes**

Le jury questionne le candidat sur l'accompagnement d'un enfant à domicile.
Le candidat doit également réaliser un geste technique en lien avec la prise en charge d'un enfant en bas âge.
Le jury s'appuie sur un guide d'entretien pour conduire les échanges.

3. Entretien final – 00 h 15 min

L'entretien final comprend un échange entre le jury et le candidat à partir de son **Dossier Professionnel**.

Le candidat présente :

- Son parcours ;
- Les compétences acquises pendant sa formation ;
- Ses expériences réalisées en entreprise ou en association ;
- Son projet professionnel.

Le jury échange avec le candidat afin d'évaluer l'ensemble de son parcours et de compléter son appréciation des compétences professionnelles.

Cet entretien porte notamment sur :

- La réflexion du candidat sur sa prestation ;
- La présentation de son dossier professionnel ;
- Son projet professionnel ;
- La validation des compétences acquises.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 2 h 20 min

Deuxième partie

4. CCP 3 – Assurer le relai du parent dans la garde de l'enfant à domicile

Le jury interroge le candidat sur une situation professionnelle en lien avec l'accompagnement d'un enfant à domicile.

Le candidat réalise également **un geste technique en lien avec la prise en charge d'un enfant en bas âge**, conformément aux modalités prévues par le référentiel.

Le jury apprécie notamment sa capacité à :

- Prendre en compte les besoins de l'enfant ;
- Assurer sa sécurité ;
- Adapter son accompagnement à son âge et à son développement ;

- Communiquer avec les parents ;
- Adopter une posture professionnelle adaptée.

5. Entretien final (15 minutes)

L'entretien final comprend un échange entre le jury et le candidat à partir de son **Dossier Professionnel**.

Le candidat présente son parcours, valorise les compétences acquises au cours de sa formation et de ses périodes en entreprise ou en association, et répond aux questions du jury sur son expérience professionnelle.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter le centre de formation :



HANDYCARE FORMATION

Horaires d'ouverture :

9H00 à 12H30 – 13H30 à 17h00

Téléphone : 04.93.41.55.46

Anne GUILON : Assistante administrative
aguillon@handycareformation.fr

Pétula YAO : Responsable du centre de formation
petula.yao@handycareformation.com



Site internet : <https://www.handycareformation.com>